

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nellie-st-germain-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c859afd53a19d801f596417e>

Date d'obtention : 2025-03-28 18:01:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette procédure claire m'aidera à mieux comprendre mes rôles en tant qu'intervenante. Elle me guidera sur la manière d'agir et de réagir face à une situation de sexto. Nous serons également outillés pour intervenir efficacement en collaboration avec les autres professionnels impliqués, tels que les policiers et le procureur, qui prendront le relais après notre intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette procédure, détaillée par étapes, m'aidera à accomplir mon travail sans dépasser mes fonctions. De plus, grâce à cette formation, je serai en mesure d'agir plus rapidement face à une situation de sexto. En améliorant ma rapidité d'intervention, je contribuerai à limiter la propagation des images à connotation sexuelle. Cette formation me permettra également de gagner en assurance et d'être mieux outillé pour faire face à cette situation délicate.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas voir les photos qui auront été échangées.